Image not found or type unknown

Litige pour pour table de salle a manger

Par **el gharbi**, le **15/05/2010** à **22:14**

Bonjour,

je voudrais savoir si mon ex mari peut reprendre une table qui lui avait été donnée par ses parents de leurs vivant nous étions encore mariés. divorce amiable en 2007 .nous avons partagés les biens lors du divorce. meçi pour votre réponse ,bonne réception.

Par **Upsilon**, le **16/05/2010** à **16:14**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Si la table a été répertoriée dans les biens à partager, et si cette table vous a été attribuée au titre de l'acte de partage, Monsieur n'a plus aucun droit sur ce bien.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés